

## QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE en 2018

### ----- COMITE LOCAL VICQ SUR GARTEMPE

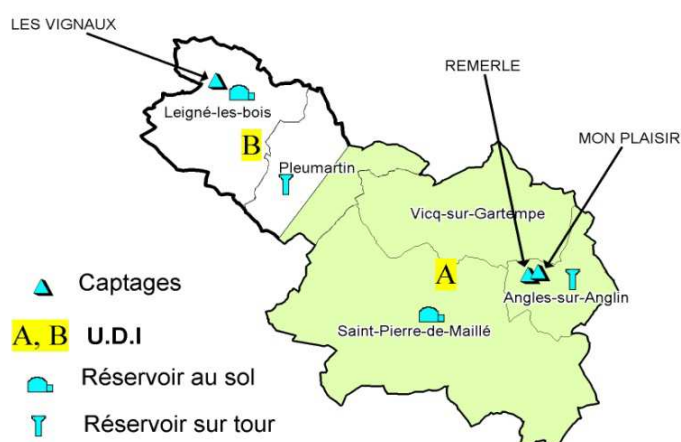
**Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation** qui relève de la compétence de l'Etat est assuré par l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine avec la collaboration d'un laboratoire agréé (IANESCO de Poitiers dans la Vienne) pour la mise en œuvre du programme annuel de prélèvements et d'analyses d'eaux. La surveillance au quotidien de la qualité des eaux et l'exploitation sont exercées par le syndicat *Eaux de Vienne - Siveer*.

### Présentation des Unités de Distribution d'eau (UDI) :

Il a été défini deux UDI (Unités A et B) dans le Comité Local de Vicq-sur-Gartempe afin de tenir compte des différents approvisionnements en eau.

**Origine de l'eau :** L'eau que vous consommez provient de ressources souterraines.

L'UDI A d'Angles est desservie par un mélange de deux captages situés sur la commune d'Angles sur l'Anglin sollicitant la nappe aquifère libre du jurassique supérieur : le forage de *Mon plaisir* (utilisé principalement) d'une profondeur de 158 mètres, et le captage de *Remerle* (en secours), d'une profondeur de 7,40 mètres.



L'UDI B des **Vignaux** est alimentée par le forage des *Vignaux* situé sur la commune de *Leigné les Bois*. D'une profondeur de 55 mètres, il capte les eaux de la nappe aquifère semi-captive du turonien.

**Traitement :** Toutes les eaux pompées subissent un *traitement de désinfection par le chlore gazeux* avant d'être distribuées à la population.

**Contrôle :** 33 **prélèvements** représentant **1486 paramètres d'analyses** ont été réalisés sur les différents points de surveillance, conformément aux modalités prévues dans le Code de la Santé Publique.

### Protection des ressources :

La procédure administrative est **terminée** pour les 3 captages de *Mon Plaisir*, *Remerle* et des *Vignaux*.



Anglin à Remerle

# Qualité de l'eau distribuée :

PARAMETRES Moyenne 2018	Limites ou réf. de qualité	UNITES DE DISTRIBUTION	
		UDI <b>A</b> (Angles)	UDI <b>B</b> (les Vignaux)
PH	6,5 - 9	7,3	7,4
Conductivité (µS/cm à 25 °C)	200 - 1100	568	730
TURBIDITE (en NFU)	2	0	0
DURETE (TH en °F)	Néant	29	36,5
FLUOR (en mg/l)	1,5	0	0,44
NITRATES (en mg/l)	<b>50</b>	30	10
SELENIUM (en µg/l)	<b>10</b>	3	<b>12</b>

## Bactériologie

● Les résultats des analyses microbiologiques des eaux, qui comportent la recherche de germes témoins d'une contamination fécale, ont été **d'excellente qualité** (100 % de conformité).

## Minéralisation

● Les eaux distribuées sont d'une minéralisation moyenne (UDI **A**) à importante (UDI **B**), bicarbonatées calciques et d'un pH légèrement basique.

## Turbidité

● L'eau distribuée possède une **bonne transparence** qui s'est traduite par une faible turbidité (généralement inférieure ou égale à 0,5 NFU) sur les deux UDI **A** et **B**.

## Dureté

● La dureté provient de la présence d'ions calcium et magnésium dans l'eau. On l'exprime par la mesure du Titre Hydrotimétrique (TH) en degrés Français (1 °F = 4 mg/l de calcium et 0,7 °anglais et 0,56 ° allemand). La dureté des eaux distribuées peut être considérée comme **moyenne** dans l'UDI **A** et **très importante** dans l'UDI **B**.

*Dans l'hypothèse de l'installation d'un traitement individuel, il est rappelé qu'il convient de conserver pour l'alimentation, un point d'eau froide non soumis à ce traitement complémentaire.*

## Fluor

● Le fluor est bénéfique à doses modérées pour la prévention des caries dentaires. **Les eaux distribuées étant faiblement fluorées, des apports complémentaires**, par des comprimés après avis médical ou par du sel fluoré, **peuvent être conseillés**.

## Nitrates

● Les **teneurs moyennes** observées dans les deux UDI **A** et **B** sont **modérées**.

## Pesticides

● Les recherches réalisées sur plus de 200 substances n'ont révélé **aucune présence de pesticides sur l'UDI A**. **Des traces d'herbicides (Esa-métolachlore) ont été relevées sur l'UDI B** (cependant inférieures à la valeur limite de qualité fixée à 0,1 µg/l par produit).

## Sélénium

● Une présence naturelle de sélénium est observée dans l'eau de l'UDI **B** qui dépasse légèrement la limite de qualité fixée à 10 µg/l. Cependant, l'agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES) a réévalué en octobre 2012 les risques pour le sélénium et aucune restriction de consommation n'est proposée jusqu'à 30 µg/l.

## Conseils et recommandations :

- En cas d'absence de votre domicile pendant plusieurs jours, un risque éventuel de dégradation de la qualité de l'eau lié à une stagnation prolongée de celle-ci dans les canalisations peut survenir. Il est alors recommandé de **laisser couler quelques litres d'eau avant de la prélever pour des besoins alimentaires**.
- Pour éliminer les éventuels goûts de chlore, **vous pouvez conserver l'eau au frais** quelques heures avant de la consommer.
- **Si vos canalisations et branchements sont en plomb, il est fortement conseillé de les remplacer**. Dans l'attente, et avant de consommer l'eau, il est recommandé de la laisser couler quelques minutes au robinet et/ou de tirer une chasse d'eau, afin de réduire les quantités de plomb dissous dans l'eau.
- **Seule l'eau du réseau public peut être déclarée potable**. Les ouvrages privés (puits particuliers, récupérations d'eau de pluie) doivent être déclarés en mairie et ne doivent en aucun cas être connectés sur le réseau intérieur d'eau potable.

### Pour plus d'informations...

Veillez consulter votre mairie, votre exploitant, ou l'Agence Régionale de Santé ,  
Ou suivre le lien suivant : *Qualité de l'eau du robinet par ville*.

<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

